



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION N° DGFIP-DNID-JAL-2025 du 08/10/2025

Relatif à des publicités légales (insertions dans les journaux d'annonces légales ou services de presse en ligne) en matière de successions vacantes et de successions en déshérence par le biais d'un portail unique, dématérialisé et sécurisé

Référence de la consultation sur la PLACE :

DGFIP-DNID-JAL-2025

Le dépôt des plis au format électronique est obligatoire

Date et heures limites de remise des offres

20 novembre 2025 à 12h00


Le présent règlement de la consultation comporte
24 pages numérotées de 1 à 24 et 2 annexes :

- Annexe n°1 - Critères d'attribution
- Annexe n°2 - Fiche Consignes relatives à la signature électronique ;


	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 2 / 24

SOMMAIRE

1. ACHETEUR PUBLIC.....	4
1.1. <i>Nom et adresse officiels de l'acheteur public.....</i>	4
1.2. <i>Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues.....</i>	4
1.3. <i>Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus.....</i>	4
1.4. <i>Procédure entièrement dématérialisée.....</i>	5
1.4.1. <i>Transmission des documents et communications.....</i>	5
1.4.2. <i>Signature.....</i>	5
1.5. <i>Type d'acheteur public :.....</i>	6
1.6. <i>Représentant du pouvoir adjudicateur :.....</i>	6
2. OBJET DU MARCHÉ.....	6
2.1. <i>Description.....</i>	6
2.1.1. <i>Type de marché.....</i>	6
2.1.2. <i>Objet du marché.....</i>	6
2.1.3. <i>Division en lots :.....</i>	6
2.1.4. <i>S'agit-il d'un accord-cadre à bons de commande ?.....</i>	8
2.1.5. <i>S'agit-il d'un marché à tranches ?.....</i>	8
2.1.6. <i>Lieu d'exécution des prestations.....</i>	8
2.1.7. <i>Classification CPV.....</i>	8
2.1.8. <i>Les variantes seront-elles interdites, autorisées ou imposées ?.....</i>	9
2.2. <i>Quantité à fournir.....</i>	9
2.3. <i>Durée du marché :.....</i>	9
3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE....	10
3.1. <i>Conditions relatives au marché.....</i>	10
3.1.1. <i>Cautions et garanties exigées (le cas échéant) :.....</i>	10
3.1.2. <i>Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables :</i>	10
3.1.3. <i>Forme juridique particulière en cas de groupement d'opérateur économiques.....</i>	10
3.1.4. <i>Présentation des offres pour chaque lot.....</i>	10
3.1.5. <i>Délais d'exécution.....</i>	11
3.1.6. <i>Prix de la prestation.....</i>	11
<i>L'accord-cadre est conclu à prix forfaitaire.....</i>	11
3.2. <i>Conditions de participation (documents et renseignements requis au titre de la candidature) :.....</i>	11
3.2.1. <i>Liste des documents et renseignements demandés en application de l'article R2143-3 du code de la commande publique.....</i>	11
3.2.2. <i>Méthode de présentation de la candidature.....</i>	12
3.2.3. <i>Moyens de preuve relatifs à l'absence de motifs d'exclusion du candidat.....</i>	13
3.2.4. <i>Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat s'appuie pour présenter sa candidature (le cas échéant).....</i>	13
4. PROCEDURE.....	13
4.1. <i>Type de procédure.....</i>	13
4.2. <i>Critères d'attribution.....</i>	14
4.3. <i>Renseignements d'ordre administratif.....</i>	14

 FINANCES PUBLIQUES	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 3 / 24

4.3.1. Date et heure limites de réception des plis (candidatures et offres) :.....	14
4.3.2. Langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation :.....	14
4.3.3. Délai minimum pendant lequel le candidat est tenu de maintenir son offre :.....	14
4.4. Possibilité pour la personne publique de recourir ultérieurement à un marché de prestations similaires en application de l'article R2122-7 du code de la commande publique.....	14
5. AUTRES RENSEIGNEMENTS.....	15
5.1. Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces fournies au candidat).....	15
5.2. Modalités de remise des offres.....	16
5.2.1. Méthode.....	16
5.2.2. Contenu des plis électroniques.....	17
5.2.3. Copie de sauvegarde.....	17
5.3. Renseignements complémentaires.....	18
5.4. Procédures de recours.....	18
6. PRESENTATION DES OFFRES (TECHNIQUE ET FINANCIERE).....	18
6.1. Présentation technique.....	18
6.2. Proposition financière.....	19
7. CLAUSE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE.....	20
ANNEXE 1 - CRITERES D'ATTRIBUTION.....	21
ANNEXE 2 - CONSIGNES RELATIVES A LA SIGNATURE ELECTRONIQUE.....	23

	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 4 / 24

1. ACHETEUR PUBLIC

1.1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Direction Générale des Finances Publiques
Direction nationale d'interventions domaniales
Pôle de gestion des patrimoines privés
3, Avenue du Chemin de Presles
94417 Saint-Maurice Cedex
courriel DNID : dnid.gpp-pa@dgfip.finances.gouv.fr

<i>Contacts</i>	
Franck ROUILLON 01 45 11 62 17 franck.rouillon@dgfip.finances.gouv.fr	Nicolas LAW-WA 01 45 11 62 96 nicolas.law-wa@dgfip.finances.gouv.fr

1.2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Cf. points 1.1 et 1.3. Jusqu'au **dixième jour calendaire** précédant la date limite de réception des offres, les opérateurs économiques peuvent demander toutes les informations complémentaires qu'ils jugent utiles à l'établissement de leur offre.


Les réponses à ces demandes sont transmises **six (6) jours calendaires** au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Les demandes et les réponses qui leur sont apportées sont transmises par voie électronique sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

1.3. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus

Le dossier de consultation (DCE) est disponible sur la PLACE à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr. Il peut être téléchargé de façon anonyme, mais l'entreprise ne pourra alors pas être prévenue automatiquement en cas de modification ou de complément apporté au DCE.

Il est donc fortement conseillé aux candidats de remplir le formulaire de renseignement lors du retrait du DCE.

 FINANCES PUBLIQUES	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 5 / 24

Ce formulaire permet au candidat de renseigner le nom de son organisme, le numéro SIREN ou SIRET pour les entreprises ou établissements en France ou un identifiant national pour les entreprises établies hors de la France, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier pour les éventuels compléments apportés au dossier de consultation (précisions, réponses, rectifications).

La référence de la consultation est la suivante : DGFIP-DNID-JAL-2025

Afin de pouvoir lire les documents mis à disposition par la personne publique, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .doc (Word), .xls (Excel), .pdf (Acrobat Reader), .odt et .ods (Open Office), .zip (archives compressées).

1.4. Procédure entièrement dématérialisée

1.4.1. Transmission des documents et communications

Conformément à l'article R2132-7 du code de la commande publique, les candidatures et les offres sont transmises sous forme électronique par le biais de la PLACE mentionnée au point 1.3 ci-dessus. Toute candidature ou offre transmise sous forme papier sera automatiquement rejetée (à l'exception de la copie de sauvegarde prévue à l'article R2132-11 du code de la commande publique).

Toutes les communications du pouvoir adjudicateur sont faites via la PLACE à l'adresse électronique renseignée par les candidats dans leur profil PLACE.

Ainsi, les candidats sont invités à porter une attention toute particulière à cette adresse électronique qui doit être pérenne, accessible à tout moment et régulièrement vérifiée. Les candidats veilleront à ce que leur système de sécurité interne (antispam, firewall...) ne fasse pas obstacle aux communications PLACE sur cette adresse électronique.

Pour assurer une bonne diffusion des communications PLACE, il est conseillé aux candidats de renseigner une adresse électronique générique, de type boîte aux lettres fonctionnelle, plutôt qu'une adresse électronique personnelle.

Enfin, pour assurer la traçabilité et le suivi des communications, les candidats sont invités à utiliser la PLACE pour toute demande de renseignement sur le dossier.

1.4.2. Signature


Aucune signature n'est requise pour les documents de la candidature et de l'offre lors du dépôt du pli sur la PLACE.

L'ensemble des documents et pièces ultérieurement échangées entre le pouvoir adjudicateur et les candidats seront signés de manière électronique pendant les phases de passation et d'exécution de l'accord-cadre.

Le marché sera signé électroniquement dans les conditions fixées à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Les candidats sont donc invités à se munir d'un certificat de signature électronique conforme à l'arrêté, dans l'hypothèse où leur offre serait retenue.

Pour plus d'informations sur le sujet, les candidats peuvent se reporter à la fiche « Consignes relatives à la signature électronique » jointe au règlement de consultation.

	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 6 / 24

1.5. Type d'acheteur public :

État.

1.6. Représentant du pouvoir adjudicateur :

La Directrice adjointe de la Direction nationale d'interventions domaniales, service à compétence nationale rattaché à la Direction de l'immobilier de l'État au sein de la Direction Générale des Finances Publiques.

2. OBJET DU MARCHÉ

2.1. Description

2.1.1. Type de marché

Accord-cadre alloti à bons de commande.

2.1.2. Objet du marché

Prestations de mise en publicité obligatoire¹ des successions déclarées vacantes et en déshérence sous la forme d'avis insérés dans un journal d'annonces légales (JAL) diffusé dans le ressort du tribunal judiciaire dont la compétence est déterminée par le lieu du dernier domicile du défunt, ou dans un service de presse en ligne (SPEL) par le biais d'un portail unique, dématérialisé et sécurisé permettant également d'obtenir et d'extraire des données statistiques (reporting), d'offrir, sur une durée déterminée, un service de consultation des différentes publicités effectuées (gestion des archives) et de garantir une assistance aux utilisateurs.

Le présent appel d'offres ouvert a pour objet de permettre à la DNID, aux 17 pôles de gestion de patrimoines supra-départementaux et aux 5 services locaux du Domaine en, Outre-mer d'effectuer ces publicités légales dans un journal d'annonces légales (JAL) ou dans un service de presse en ligne (SPEL).

L'ensemble des prestations attendues est décrit dans le CCTP.

2.1.3. Division en lots :


Oui

Conformément à l'article L. 2113-10 du code de la commande publique, l'accord-cadre est organisé en 6 lots :

Le montant maximal de l'accord-cadre est de 10 000 000 € HT pour sa durée totale d'exécution, réparti comme suit :

- Lot n° 1 : 2 300 000 € HT
- Lot n° 2 : 2 150 000 € HT
- Lot n° 3 : 1 800 000 € HT

¹ Dispositions combinées des articles 1342 du code de procédure civile et 1^{er} de la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales.

	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 7 / 24

- Lot n° 4 : 1 800 000 € HT
- Lot n° 5 : 1 800 000 € HT
- Lot n° 6 : 150 000 € HT

Les 6 lots ont le même objet mais des périmètres géographiques d'application distincts.

Chaque soumissionnaire peut candidater sur un lot unique, sur plusieurs lots, voire sur l'ensemble des lots du présent marché.

Chaque lot concerne les périmètres fonctionnels suivants :

- **Le Lot 1 (2 300 000 euros HT) :**
 - Publication et suivi des avis relatifs aux successions vacantes et en déshérence dans le ressort géographique des Pôles de gestion des patrimoines privés (PGPP) d'Amiens, de Dijon, de Lille et de Nancy
- **Le Lot 2 (2 150 000 euros HT) :**
 - Publication et suivi des avis relatifs aux successions vacantes et en déshérence dans le ressort géographique des Pôles de gestion des patrimoines privés (PGPP) d'Ajaccio, de Clermont-Ferrand, de Lyon, de Marseille et de Nice
- **Le Lot 3 (1 800 000 euros HT) :**
 - Publication et suivi des avis relatifs aux successions vacantes et en déshérence dans le ressort géographique des Pôles de gestion des patrimoines privés (PGPP) de Bordeaux, de Montpellier, Périgueux et de Toulouse
- **Le Lot 4 (1 800 000 euros HT) :**
 - Publication et suivi des avis relatifs aux successions vacantes et en déshérence dans le ressort géographique des Pôles de gestion des patrimoines privés (PGPP) de Nantes, d'Orléans et de Rennes
- **Le Lot 5 (1 800 000 euros HT) :**
 - Publication et suivi des avis relatifs aux successions vacantes et en déshérence dans le ressort géographique du Pôle de gestion des patrimoines privés (PGPP) d'Ile-de-France (DNID)
- **Le Lot 6 (150 000 euros HT) :**
 - Publication et suivi des avis relatifs aux successions vacantes et en déshérence dans le ressort géographique des services locaux du Domaine d'Outre-mer (Guyane / Martinique / Guadeloupe/ Réunion / Mayotte)

2.1.4. S'agit-il d'un accord-cadre à bons de commande ?

Oui

2.1.5. S'agit-il d'un marché à tranches ?

Non

2.1.6. Lieu d'exécution des prestations

Les prestations consistent dans des publications d'annonces légales sur l'ensemble du territoire national.

Les lieux d'exécution des commandes seront mentionnés dans les bons de commande.

2.1.7. Classification CPV

Lot 1 :

79341000-6	Services de publicité
79341200-8	Services de gestion publicitaire
22121000-4	Publications techniques
QA06-3	Pour publicité dans la presse
QA04-7	Pour publicité sur l'internet

Lot 2 :

79341000-6	Services de publicité
79341200-8	Services de gestion publicitaire
22121000-4	Publications techniques
QA06-3	Pour publicité dans la presse
QA04-7	Pour publicité sur l'internet

Lot 3 :


79341000-6	Services de publicité
79341200-8	Services de gestion publicitaire
22121000-4	Publications techniques
QA06-3	Pour publicité dans la presse
QA04-7	Pour publicité sur l'internet

Lot 4 :

79341000-6	Services de publicité
79341200-8	Services de gestion publicitaire
22121000-4	Publications techniques
QA06-3	Pour publicité dans la presse
QA04-7	Pour publicité sur l'internet

Lot 5 :

79341000-6	Services de publicité
79341200-8	Services de gestion publicitaire
22121000-4	Publications techniques

 FINANCES PUBLIQUES	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 9 / 24

QA06-3	Pour publicité dans la presse
QA04-7	Pour publicité sur l'internet

Lot 6 :

79341000-6	Services de publicité
79341200-8	Services de gestion publicitaire
22121000-4	Publications techniques
QA06-3	Pour publicité dans la presse
QA04-7	Pour publicité sur l'internet

2.1.8. Les variantes seront-elles interdites, autorisées ou imposées ?

Interdites.

2.2. Quantité à fournir.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un maximum de 10 000 000 € HT

Le montant total maximum du marché sur sa durée de 48 mois est de 10 000 000 € HT.

Le montant estimatif de chacun des lots est le suivant :

- Lot 1 : 2 300 000 € HT
- Lot 2 : 2 150 000 € HT
- Lot 3 : 1 800 000 € HT
- Lot 4 : 1 800 000 € HT
- Lot 5 : 1 800 000 € HT
- Lot 6 : 150 000 € HT

Le taux de TVA applicable aux lots 1 à 5 est de 20 % ([art. 278 du code général des impôts](#)).

Le taux de TVA applicable au lot 6 est de 8,5 % pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion (art. 296 du code général des impôts) et exonéré pour la Guyane et Mayotte (art. 294-1 du code général des impôts)


2.3. Durée du marché :

Le présent accord-cadre prend effet à la date de sa notification.

Sa durée est de deux (2) ans, à compter de la date de prise d'effet.

L'accord-cadre est tacitement reconductible à la date anniversaire de sa prise d'effet, par période d'un an. Le titulaire ne peut s'y opposer. L'accord-cadre comportera au maximum deux reconductions après la période initiale pour une durée totale de 48 mois.

Date prévisionnelle de début des prestations : **le 1er mars 2026**

	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 10 / 24

3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1. Conditions relatives au marché.

3.1.1. Cautions et garanties exigées (le cas échéant) :

Néant.

3.1.2. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables :

Budget de l'État, compte de commerce 907 opérations commerciales des Domaines subdivision « Ventes mobilières et gestion des patrimoines privés », application des articles R2191-1 à R2192-36 du code de la commande publique et des règles de la comptabilité publique (Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Règlement par virement – délai global de paiement à 30 jours maximum (R2192-10 du code de la commande publique). Avance possible sauf renonciation (articles R2191-3 et suivants du code de la commande publique), périodicité des acomptes : 3 mois maximum (article R2191-22 du code de la commande publique).

3.1.3. Forme juridique particulière en cas de groupement d'opérateur économiques

Le pouvoir adjudicateur n'imposera après l'attribution de l'accord-cadre aucune forme de groupement d'opérateurs économiques conjoint ou solidaire, à l'attributaire.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Si les membres d'un groupement solidaire souhaitent être payés sur des comptes séparés, la répartition des paiements entre les différents membres devra être précisée à l'acte d'engagement ou dans son annexe financière.


À défaut, le paiement sera effectué sur le compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire.

3.1.4. Présentation des offres pour chaque lot

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres pour un même lot en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Il est par ailleurs rappelé qu'un candidat ne peut être mandataire de plus d'un groupement (article R2142-23 du code de la commande publique). Afin de permettre au pouvoir adjudicateur de bien distinguer les plis, il est demandé à l'opérateur économique présentant à la fois une offre en tant que candidat individuel et une en tant que mandataire d'un groupement de créer et d'utiliser un profil PLACE différent correspondant à chaque offre.

	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 11 / 24

3.1.5. Délais d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une durée de deux ans. L'accord-cadre peut être reconduit 2 fois par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 4 ans.

La reconduction est tacite. Le pouvoir adjudicateur peut ne pas reconduire l'accord cadre en adressant, par courrier électronique avec accusé de réception un courrier de non-reconduction en respectant un préavis de deux mois avant la date d'anniversaire de la notification.

3.1.6. Prix de la prestation

L'accord-cadre est conclu à prix forfaitaire.

L'accord-cadre est établi sur la base des prix forfaitaires figurant en annexe financière de l'acte d'engagement.

L'unité monétaire est l'euro.

3.2. Conditions de participation (documents et renseignements requis au titre de la candidature) :

En application des articles R2143-13 et 14 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

3.2.1 Liste des documents et renseignements demandés en application de l'article R2143-3 du code de la commande publique


- une déclaration sur l'honneur (formulaire DC1 ou équivalent) pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Au titre de sa capacité économique et financière :

- une déclaration (formulaire DC2) concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sauf pour les entreprises nouvellement créées).
- les bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Au titre de ses capacités techniques et professionnelles :

- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

 FINANCES PUBLIQUES	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 12 / 24

- une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation de l'accord-cadre ;

Dans l'hypothèse où un candidat est dans l'impossibilité de fournir l'un des renseignements ou documents demandés, il peut fournir la preuve équivalente de sa capacité par tout moyen. Dans ce cas, le candidat indique la raison de cette impossibilité.

3.2.2 Méthode de présentation de la candidature

Candidature individuelle (un seul opérateur économique):

Pour présenter sa candidature, le candidat choisit l'une des méthodes suivantes :

- **Méthode 1 : le candidat produit un Document Unique de Marché Européen (DUME) en français**

Soit le candidat remplit le DUME intégré à la consultation sur la PLACE, soit il fournit un DUME au format XML comportant les informations demandées.

Le site du service national DUME <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/> permet de compléter un DUME et de l'exporter au format XML.

- **Méthode 2 : le candidat produit les formulaires DC1 et DC2 complétés des renseignements et documents demandés au point 3.2.1 supra**

Le candidat veillera à utiliser soit les formulaires joints au dossier de consultation, soit les formulaires à jour sur le site de la Direction des Affaires Juridiques à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Pour une bonne compréhension de l'utilisation de ces formulaires, les candidats sont invités à consulter les notices explicatives disponibles à la même adresse.

Candidature d'un groupement d'opérateurs économiques


En cas de candidature d'un groupement d'opérateurs économiques, conformément à l'article R2142-23 du code de la commande publique, la candidature et l'offre sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par le mandataire du groupement s'il justifie de l'habilitation nécessaire.

Chaque membre du groupement fournit l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, financières et techniques demandés au point 3.2.1 supra. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

Le groupement remet, selon la méthode de présentation de la candidature choisie :

- soit un DUME pour chaque membre du groupement ;

Attention : seul le mandataire peut compléter un DUME en ligne sur la place. Les DUME des autres membres du groupement doivent être ajoutés en pièce libre dans la réponse déposée sur la PLACE.

 FINANCES PUBLIQUES	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 13 / 24

- soit un DC1 unique, soit un DC1 pour chaque membre du groupement, et un DC2 pour chaque membre du groupement ;

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, le ou les document(s) d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

3.2.3 Moyens de preuve relatifs à l'absence de motifs d'exclusion du candidat

Le pouvoir adjudicateur demandera au seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché de produire les documents listés aux articles R2143-6 à 10 du code de la commande publique.

Conformément à l'article R2144-7 du code de la commande publique, si le candidat ne fournit pas dans les délais les documents demandés ou ne peut justifier ne pas être dans un cas d'exclusion de la procédure de passation, le candidat sera éliminé.

3.2.4 Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat s'appuie pour présenter sa candidature (le cas échéant)

En application des articles R2142-3 et R2143-12 du code de la commande publique, le candidat peut demander que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature. Pour justifier des capacités de ce ou de ces opérateurs, le candidat produit les mêmes documents et renseignements concernant cet opérateur que ceux qui sont exigés de lui.

En outre, le candidat devra apporter la preuve qu'il disposera des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché par tout moyen approprié.


Le candidat devra dans ce cas clairement indiquer qu'il demande que soient prises en compte les capacités de ce ou ces opérateurs économiques pour l'étude de sa candidature. Selon la méthode de présentation de candidature choisie conformément au point 3.2.2 supra, le candidat devra soit :

- remplir le cadre H du formulaire DC2 et justifier des capacités des opérateurs sur lesquels il s'appuie ;
- remplir la partie II-C du DUME et fournir un DUME pour chacun de ces opérateurs économiques (complété des parties II A et B, III et des renseignements économiques pertinents partie IV). Ce DUME peut être ajouté en pièce libre dans la réponse déposée sur la PLACE ;

4. PROCEDURE

4.1. Type de procédure

Appel d'offres ouvert passé en application des articles L2124-2 et R2161-2 à 5 du code de la commande publique.

	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 14 / 24

4.2. Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous (ceux-ci sont détaillés en annexe 1 du présent document).

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6
Critère n°1 - Prix	35 %	35 %	35 %	35 %	35 %	35 %
Critère n°2 - Qualité technique de l'offre	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
Critère n°3 - Protection de l'environnemental	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %

4.3. Renseignements d'ordre administratif.

4.3.1. Date et heure limites de réception des plis (candidatures et offres) :

20 novembre 2025 à 12H00

L'horodatage de la PLACE fera seul foi pour déterminer la date et l'heure de réception des offres dématérialisées.

Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limites de dépôt indiquées ci-dessus sera considéré comme hors délai et sera rejeté.

Toutefois, si un pli parvient hors délai alors que sa transmission a commencé avant la date et l'heure limite de réception des offres mentionnées ci-dessus et que le soumissionnaire a fait parvenir une copie de sauvegarde dans les délais, celle-ci sera ouverte conformément à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

4.3.2. Langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation :

Français. Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.


Si des documents de candidature ou d'offre sont rédigés dans une autre langue, les candidats joignent une traduction en français du document certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

4.3.3. Délai minimum pendant lequel le candidat est tenu de maintenir son offre :

150 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Durant cette période, le candidat s'engage à signer le marché avec la personne publique si son offre était retenue.

4.4. Possibilité pour la personne publique de recourir ultérieurement à un marché de prestations similaires en application de l'article R2122-7 du code de la commande publique.

 FINANCES PUBLIQUES	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 15 / 24


Non.

5. AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1. Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces fournies au candidat)

- ✓ Le présent Règlement de la Consultation (RC) n° DGFIP-DNID-JAL-2025 ;
- ✓ Annexe n°1 Critères d'attribution des offres
- ✓ Annexe n°2 Fiche « Consignes relatives à la signature électronique » ;
- ✓ Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) n° DGFIP-DNID-JAL-2025 du 08/10/2025 et ses annexes ;
- ✓ Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) n° DGFIP-DNID-JAL-2025 du 08/10/2025 et ses annexes ;
- ✓ Le Document Unique de Marché Européen (DUME) de la procédure, sous format xml à compléter ;
- ✓ Formulaire « Lettre de candidature – Désignation du mandataire par ses co-traitants » (DC1) à compléter ;
- ✓ Pour chaque lot, formulaire « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » (DC2) à compléter ;
- ✓ Pour chaque lot, le Formulaire d'acte d'engagement (ATTRI 1) à compléter et à signer par le candidat,
- ✓ Pour chaque lot, annexe financière à l'acte d'engagement à compléter par le candidat ;
- ✓ Pour chaque lot, annexe « scénario de commande » à compléter par le candidat
- ✓ Pour chaque lot, annexe « délais » à compléter par le candidat ;
- ✓ Pour chaque lot, annexe « Fiche entreprise_cadre de réponse » à compléter par le candidat.

Nota : le Document Unique de Marché Européen (DUME) de la procédure est intégré à la consultation sur la PLACE.

	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 16 / 24

5.2. Modalités de remise des offres

5.2.1. Méthode

Les dossiers des candidats sont transmis par voie dématérialisée sur la PLACE www.marches-publics.gouv.fr, avec éventuellement une copie de sauvegarde sur support électronique ou support papier dans les conditions exposées au point 5.2.3 infra.

En cas d'envois successifs sur la plate-forme par un même candidat, seul le dernier pli reçu avant la date limite de remise des offres sera ouvert, les plis précédents seront rejetés sans avoir été ouverts en application de l'article R2151-6 du code de la commande publique..

Ceci n'empêche néanmoins pas le candidat de déposer d'une part un pli sur la plate-forme et d'autre part une copie de sauvegarde (cf point 5.2.3 du présent règlement de consultation)

Le candidat devra se référer aux pré-requis et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur ledit site.

Afin de garantir au mieux le bon déroulement de la procédure dématérialisée, le candidat devra tenir compte des indications suivantes :

Les candidats sont invités à se référer à la rubrique "se préparer à répondre" disponible sur la PLACE, qui leur permet de tester la configuration de leur poste et de simuler le dépôt d'une offre.


➤ Format des fichiers :

Le candidat :

- est invité à utiliser des formats de fichier largement répandus (par exemple ".doc", ".xls", ".pdf", ".ppt", ".odt", ".ods"...))
- est invité à n'utiliser dans sa réponse aucun des fichiers suivants en raison de leur incompatibilité avec la politique de sécurité informatique du pouvoir adjudicateur :
 - fichiers binaires (formats de type ".exe", ".bin", ".cmd", ".bat", ".pif"...),
 - fichiers OpenXML (formats de type ".docx", ".xlsx", ".pptx"....)
 - fichiers intégrant des « macros-fonctions » et contrôles ActiveX (".docm", ".xlsm", ".xlsa", ".pptm", ".ocx"...))
- doit faire en sorte que son offre n'excède pas un volume de 200 Mo, les fichiers plus volumineux risquant de poser des problèmes de chiffrement/déchiffrement qui pourraient rendre impossible l'ouverture du dossier par le pouvoir adjudicateur et entraîner le rejet du pli.

Les candidats sont informés que le temps nécessaire au dépôt des dossiers sur la plate-forme peut varier notamment en fonction de l'état du réseau et du volume du fichier concerné. Seule l'heure de fin de transmission du dossier sur la plate-forme étant prise en compte, les candidats sont invités à prendre toute précaution utile en matière de délai pour que leurs dossiers, notamment ceux particulièrement volumineux, soient déposés sur la plate-forme dans le respect du délai mentionné au point 4.3.1.

➤ Anti-virus :

 FINANCES PUBLIQUES	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 17 / 24

Les candidats s'assureront avant la constitution de leur envoi que les fichiers transmis ne comportent pas de programmes malveillants. Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le candidat par un anti-virus.

Il ne peut être exigé du pouvoir adjudicateur qu'il procède à une tentative de réparation de tout document électronique relatif à une candidature ou une offre contenant un programme informatique malveillant.

Le cas échéant, le document informatique contenant un programme malveillant qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputé n'avoir jamais existé. Toutefois, si une copie de sauvegarde a été déposée dans les délais impartis, celle-ci sera ouverte en application de l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

5.2.2. Contenu des plis électroniques

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :


- pièces relatives à la candidature :
 - les pièces listées au point 3.2 du présent règlement, selon la méthode de présentation de la candidature choisie.
- pièces relatives à l'offre :
 - l'annexe financière à l'acte d'engagement, complétée par le candidat.
Les offres n'ont pas à être signées dès leur dépôt. Seul le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra signer l'acte d'engagement qui lui sera remis par l'acheteur.
 - la réponse technique du candidat détaillant tous les renseignements, documents et engagements demandés dans le CCAP, le CCTP et le point 6.1 du présent document.

Toute sous-traitance d'une partie des prestations prévues au marché à une société tierce devra clairement être indiquée. Dans ce cas précis le candidat détaillera le périmètre d'intervention de son sous-traitant, étant précisé que conformément à l'article L2193-3 du code de la commande publique, le titulaire demeure responsable de toutes les obligations résultant du marché.

Si le candidat souhaite demander, dès la remise de l'offre, l'acceptation d'un ou plusieurs sous-traitants et l'agrément de leurs conditions de paiement, il fournira la déclaration et les pièces mentionnées à l'article R2193-1 du code de la commande publique.

La personne signataire des pièces de l'offre et de la candidature doit avoir le pouvoir d'engager la société. A cet effet, le candidat joint l'habilitation signée du mandataire, le cas échéant et les pièces relatives aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat. Si le signataire de la candidature ne figure pas au KBis, il devra avoir reçu le pouvoir d'une personne figurant au KBis ou d'une personne ayant elle-même le pouvoir d'engager l'entreprise.

5.2.3. Copie de sauvegarde

 FINANCES PUBLIQUES	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 18 / 24

Conformément à l'article R2132-11 du code de la commande publique et à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde le candidat a la possibilité de doubler sa candidature et/ou son offre électronique d'une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou support papier.

Cette copie de sauvegarde est identique par son contenu au pli remis par voie dématérialisée sur la PLACE.

Le pli contenant cette copie doit comporter le nom du candidat et clairement indiquer "Ne pas ouvrir – Copie de sauvegarde pour l'appel d'offres n° DGFIP-DNID-JAL-2025 du 08/10/2025".

La copie de sauvegarde est transmise au pouvoir adjudicateur à l'adresse indiquée au point 1.1 du présent document, dans le délai limite de remise des offres mentionné au point 4.3.1.

5.3. Renseignements complémentaires

L'unité monétaire du marché est l'euro.

5.4. Procédures de recours

L'instance chargée des procédures de recours est la suivante :

Tribunal administratif de Melun
43, rue du Général de Gaulle – CP 8630
77008 Melun Cedex
Téléphone : 01 60 56 66 30
Télécopie : 01 60 56 66 10
mèl : greffe.ta-melun@juradm.fr


6. PRESENTATION DES OFFRES (TECHNIQUE ET FINANCIERE)

6.1. Présentation technique

Le candidat devra décrire précisément les diverses composantes de son offre en relation avec les exigences du CCTP.

Cette offre devra être structurée de la façon suivante :

- A) Présentation générale de la société ou du groupement soumissionnaire ainsi que les accords de sous-traitance ;
- B) Organisation du Prestataire pour assurer les prestations demandées ;
- C) Engagements du soumissionnaire ;
- D) Analyse des prestations, motivation des charges estimées ;

 FINANCES PUBLIQUES	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 19 / 24

- E) Solution applicative proposée (copies d'écran, ou tout autre document, permettant de juger de l'ergonomie du portail dématérialisé de publicités légales proposé, ainsi qu'un exemple d'attestation de parution et de facture), outils de reporting, process d'archivage des publications, exemplaire du guide utilisateur complet détaillant l'ensemble des procédures de la solution proposée
- F) Présentation de l'organisation des procédures d'assistance-utilisateurs mises en œuvre
- G) Justification que les journaux d'annonces légales ou services de presse en ligne (SPEL) proposés par le candidat figurent bien sur la liste des publications de presse et services de presse en ligne habilités à la publication des annonces judiciaires et légales dans chaque préfecture, conformément à la réglementation en vigueur.

L'attention du candidat est appelée sur le fait que le mémoire technique ne doit comporter aucun élément financier.

6.2. Proposition financière

La proposition financière qui sera annexée à l'acte d'engagement devra obligatoirement indiquer le prix net en € HT pour chaque unité d'oeuvre.

Les prix nets ne devront comporter que deux décimales.

Pour la présentation de l'offre financière, le candidat utilisera impérativement les tableaux joints au présent dossier, sans possibilité d'ajouts ou de modifications en dehors des informations qui lui sont demandées :

Pour l'Annexe financière :


- fichier « Annexe financière Lot1 » pour le lot 1 ;
- fichier «Annexe financière Lot2 » pour le lot 2 ;
- fichier «Annexe financière Lot3 » pour le lot 3 ;
- fichier « Annexe financière Lot4 » pour le lot 4 ;
- fichier « Annexe financière Lot5 » pour le lot 5 ;
- fichier « Annexe financière Lot6 » pour le lot 6 ;

***NB :** si le candidat choisit de convertir l'annexe financière dans un format non modifiable (.pdf) pour la présentation de son offre, il devra alors en joindre une copie au format tableur d'origine (LibreOffice ou MS Office).*

Pour l'Annexe « scénario de commandes » :

- fichier «Scénario de commandes Lot1.ods » pour le lot 1 ;
- fichier «Scénario de commandes Lot2.ods » pour le lot 2 ;
- fichier «Scénario de commandes Lot3.ods » pour le lot 3 ;
- fichier «Scénario de commandes Lot4.ods » pour le lot 4 ;
- fichier « Scénario de commandes Lot5.ods » pour le lot 5 ;
- fichier «Scénario de commandes Lot6.ods » pour le lot 6 ;

***NB :** si le candidat choisit de convertir l'annexe Scénario de commandes dans un format non modifiable (.pdf) pour la présentation de son offre, il devra alors en joindre une copie au format tableur d'origine (LibreOffice ou MS Office).*

	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 20 / 24

Pour l'Annexe Délais au CCTP :

- fichier « Annexe Délais Lot1 » pour le lot 1 ;
- fichier « Annexe Délais Lot2 » pour le lot 2 ;
- fichier « Annexe Délais Lot3 » pour le lot 3 ;
- fichier « Annexe Délais Lot4 » pour le lot 4 ;
- fichier « Annexe Délais Lot5 » pour le lot 5 ;
- fichier « Annexe Délais Lot6 » pour le lot 6 ;

7. CLAUSE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la Commande Publique incluant dans le cahier des charges de la présente consultation une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Pour l'exécution du marché, l'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion, le pouvoir adjudicateur a mis en place un dispositif d'accompagnement mis en œuvre par

Ensemble Paris Emploi Compétences
18 rue Goubet
75019 Paris

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler de réserve dans leur offre sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif de non-respect du cahier des charges.

ANNEXE 1 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Pour chacun des 6 lots, l'offre la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- **35%** : critère n°1 - proposition financière appréciée sur la base du scénario de commandes


Le scénario est une simulation de répartition des prestations visant à comparer les offres financières des candidats. Il ne correspond en aucun cas à un engagement de l'administration.

- **60%** : critère n°2 - Qualité technique de l'offre appréciée sur la base de six sous-critères qui comporteront les pondérations suivantes

Sous-critères	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6
Sous-critère 2.1 : Qualité de l'organisation et de la méthodologie proposée : disponibilité du portail, procédure d'assistance et de gestion des incidents	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Sous-critère 2.2 : Qualité du reporting proposé	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Sous-critère 2.3 : Caractère évolutif de la solution applicative proposée	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Sous-critère 2.4 : Moyens dédiés à la sécurité et à la fiabilité de l'accès proposé	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Sous-critère 2.5 : Modalités de conservation, de restitution et de transfert des éléments archivés	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Sous-critère 2.6 : Procédure d'assistance, gestion des incidents et des mots de passe (création, modification, réinitialisation)	20%	20%	20%	20%	20%	20%

- **5%** : critère n°3 : protection de l'environnement (critère n°3)

Le titulaire devra mettre en œuvre des mesures visant à limiter la consommation de ressources énergétiques et l'impact environnemental des flux numériques associés à l'exécution du marché : optimisation des fichiers transmis (compression, formats légers, limitation des doublons...), mise en place de solutions techniques réduisant le volume de données échangées et stockées, priorité donnée aux outils et plateformes favorisant la sobriété numérique, etc.

 FINANCES PUBLIQUES	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 22 / 24

Le titulaire devra apporter la preuve des mesures conduites en la matière.

Règles de notation de la proposition financière, communes aux 6 lots :

Pour chacun de ces éléments d'appréciation, la note est attribuée dans les conditions suivantes :

. Pour le scénario de commande

La note de 5 est attribuée à l'offre financière la plus basse. Les autres notes sont déterminées par la formule suivante :

$Nx = 5 (Pm/Px)$, avec Pm = Prix de l'offre la moins disante et Px = Prix de l'offre à noter.

Règles de notation de tout critère non financier, communes aux 6 lots :

Pour chaque sous-critère, il est procédé à une première évaluation chiffrée de l'offre sur le sous-critère concerné, appelée appréciation technique intermédiaire (ATI), selon le degré croissant de qualité de 0 à 5.

La note finale du candidat sur le critère est déterminée de la manière suivante :


La note de 5 est attribuée à l'offre ayant obtenu l'ATI la plus élevée. Les autres notes sont calculées par la formule suivante :

$Note\ x = 5 * (ATI_x / ATI_{max})$, avec ATI_{max} = ATI la plus élevée et ATI_x = ATI de l'offre x.

La note finale du candidat sur le critère s'obtient par l'application des pondérations susmentionnées aux notes finales de chaque sous-critère.

Les notes de tous les critères, des sous-critères, ainsi que les ATI, comportent deux décimales.

La notation finale des critères, affectée des coefficients de pondération indiqués, permettra d'établir le classement des offres des sociétés retenues.

 FINANCES PUBLIQUES	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 23 / 24

ANNEXE 2 - CONSIGNES RELATIVES A LA SIGNATURE ELECTRONIQUE

Il est rappelé que les documents de la candidature et de l'offre ne nécessitent pas de signature au moment du dépôt du pli sur la PLACE.

L'acte d'engagement sera signé électroniquement par la personne publique et l'attributaire à l'issue du processus de sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Cependant, compte tenu des délais de délivrance d'un certificat de signature électronique, les candidats sont invités à prendre dès à présent les mesures pour se mettre en capacité de signer le marché, si leur offre devait être retenue.

Il est de plus rappelé les points suivants concernant la signature électronique :

Certificat de signature

La signature électronique utilisée doit être conforme au règlement n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS).

Cette signature électronique devra s'appuyer sur un certificat de signature qualifié conforme à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Le certificat de signature entre au moins dans l'une des catégories suivantes :

1° Un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS ;

2° Un certificat délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement eIDAS.

Toutefois, les certificats de signature délivrés antérieurement et conformes à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique et au Référentiel Général de Sécurité (RGS) pourront continuer à être utilisés le temps de leur validité.


Important : Le certificat de signature doit être établi au nom d'une personne habilitée à engager la société (un document démontrant cette capacité à engager la société devra être remis à la personne publique) et être en cours de validité au moment de la signature.

La signature électronique devra porter sur le document lui-même, pas sur un fichier compressé (comme un fichier zip ou rar) ou sur un dossier, même si celui-ci ne contient qu'un seul document.

Outil de signature

Le candidat utilise l'outil de signature de son choix. Toutefois, il est recommandé d'utiliser l'outil de signature de la PLACE.

Si le candidat utilise un outil de signature autre que celui de la PLACE, il transmettra avec le document signé un mode d'emploi rédigé en langue française décrivant la procédure permettant la vérification gratuite

 FINANCES PUBLIQUES	RC DGFIP-DNID-JAL-2025	19/09/25
		Page 24 / 24

de la validité de la signature dans les conditions des articles 5 et 6 de l'arrêté du 22 mars 2019, comprenant notamment le lien sur lequel l'outil de vérification de la signature peut être récupéré et les informations permettant un mode de vérification alternatif (contact à joindre, support du site de l'éditeur du logiciel de signature...) en cas d'impossibilité d'utilisation du lien mentionné ci-dessus.

Format de signature

Les formats de signature sont XAdES, CAdES ou PAdES tels que mentionnés aux articles 1 et 2 de la décision d'exécution (UE) n° 2015/1506 de la Commission du 8 septembre 2015.